



Oubli du juge dans le jugement

Par **sbb89**, le **30/04/2016** à **15:48**

Bonjour,

Je viens de recevoir le jugement pour la liquidation de la communauté d'avec mon ex mari dont je suis divorcée.

Sur l'ensemble je suis d'accord sur le partage (nous avons acheté une maison en commun avant mariage)

Par contre mon ex mari a toujours insisté pour que je lui rende **quatre** bijoux provenant de sa famille et qu'il m'avait offerts avant mariage.

Or j'avais signalé dès le départ à mon avocate que je n'avais reçu en cadeau que 2 des 4 bijoux réclamés par mon ex.

Elle l'avait bien précisé dans ses conclusions.

Sauf que la juge, dans le jugement demande que je rende les 4 bijoux sous peine d'astreinte de 100€ par jour. Oui, rien que ça!

Or, je ne peux pas rendre 4 mais 2 bijoux.

Mon avocate m'a proposé de donner à mon ex la valeur des 2 bijoux manquants que je ne peux pas rendre.

Ou de faire appel si il n'accepte pas cet arrangement(et ce sera surement le cas)

Dans les 2 cas je vais devoir payer (beaucoup plus pour l'appel) alors que c'est un oubli ou une mauvaise lecture de la part de la juge.

Existe t-il un recours?

Si je fais appel c'est juste pour dire que un élément des conclusions de mon avocate n'a pas été pris en compte par la juge?

Ce sera long (nous nous sommes séparés en 2007) et cher.

Merci de m'aider

Par **sbb89**, le **02/05/2016** à **16:56**

J'ai vu que sur ma boîte mail que quelqu'un nommé CHEPLER avait répondu à ma question. Mais où se trouve cette réponse?